

Quart d'heure lecture

Les grandes lignes :

Qui ? Tout le monde est concerné dans l'établissement : les élèves mais aussi tous les adultes, quelle que soit leur fonction.

Quand ? Chaque jour pendant 15 minutes, l'ensemble des personnes lit au même moment pour obtenir le silence, favorable à un climat scolaire apaisé.

Où ? En classe bien sûr, mais aussi dans tous les lieux de l'établissement (CDI, salle d'étude, espaces extérieurs...). L'espace dans lequel se déroule la lecture et la position corporelle du lecteur peuvent faire l'objet d'une réflexion.

Quoi ? Chacun lit ce qu'il veut, sauf les manuels scolaires et les magazines.

Comment se procurer les livres ? CDI, médiathèque, livres personnels.

Pourquoi ? Par plaisir, pour rompre avec les habitudes, pour devenir un lecteur autonome, pour rassembler.

Comment s'y prendre concrètement ?

Le dispositif nécessite la volonté de l'équipe pédagogique et l'adhésion de l'ensemble des participants. Il est donc indispensable d'obtenir un consensus sur les modalités du « Quart d'heure lecture » et d'inscrire l'opération au projet d'établissement. Le moment doit être ritualisé, le choix de l'heure et du lieu se fait en fonction de sa pertinence selon les établissements et leur organisation. La pratique quotidienne du « quart d'heure de lecture » facilite sa mise en place. Attention à ne pas faire reposer l'ensemble des moments de lecture sur le même créneau horaire ou sur les mêmes heures d'enseignement. Le dispositif du « quart d'heure de lecture » n'est pas réservé aux disciplines humanistes, mais il s'adosse à l'ensemble des enseignements. Le dispositif doit être repensé chaque année lors d'un comité de pilotage pour l'évaluer, l'ajuster et faire évoluer les pratiques en fonction des besoins.

Quelques pistes pour enrichir le projet et l'inscrire dans le Péac :

Bâtir des partenariats et projets pédagogiques avec les acteurs du territoire, en particulier avec les bibliothèques et médiathèques.

Inciter les élèves à participer à des comités de lecture en bibliothèque pour fréquenter tous les livres sous toutes leurs formes, découvrir les étapes de création et de sélection du livre. Créer un comité de lecture pour certains achats du CDI. Développer l'esprit critique en s'appuyant sur la riche confrontation des points de vue différents. L'œuvre littéraire laisse une place importante à la liberté du lecteur et le sens n'est pas figé.

Rencontrer des auteurs, éditeurs, et des professionnels du livre. Accueillir des auteurs en résidence.

Participer à des manifestations littéraires (salons, festivals).

Participer aux prix littéraires ou aux dispositifs en relation avec la lecture et l'écriture proposés par la Daac (prix des Incorruptibles, prix Goncourt des lycéens, Prix littéraire des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle en Ile-de-France, prix Plume de paon du livre audio, prix Romans en batailles, prix Lire à Sénart ; les projets *Lectures pour tous*, *Poète dans la classe*, *Un écrivain en classe*, *D'une langue à l'autre*, *Lire du théâtre*).

Organiser des débats littéraires, tables rondes, jury de prix littéraire, confrontations de points de vue critiques.

Inscrire l'action dans le Péac à travers la rencontre des écrivains, des professionnels du livre, pratiquer la lecture et l'écriture.

Partenaires possibles :

Maison des écrivains et de la littérature

Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

Association des bibliothèques en Seine-Saint-Denis et festival Hors-limites

Maison de la poésie, Paris

Centre de promotion du livre jeunesse et Salon du livre et de la presse jeunesse de Seine-Saint-Denis

BnF – notamment Centre national du livre jeunesse.

Contact DAAC :

Laure Frèches, laure-nelly.freches@ac-creteil.fr